

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	8
Votants	41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 061

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SDEC EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE GEOTHERMIQUE AVEC APPOINT EN SOLAIRE THERMIQUE POUR LE CENTRE AQUASUD

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 19H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Marc-à-Frongier, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 8 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine (A 20h30, à la fin du vote du point 12, Catherine DEBAENST quitte la salle et donne pouvoir à TERNAT Didier) ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; MORELE Carine ; LHERITIER Laurent ; LANNEAU Guy ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; DUCOURTIOUX Stéphane à ROUGIER Bernard ; ROGER Thierry à MOINE Michel ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; DURAND Serge à LABOURIER Dominique ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; MIOMANDRE Didier à RAVET Nadine ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COLLET-DUFAYS Céline ; BOUQUET Benjamin ; BAUCULAT Annick ; COLLIN Philippe

Claude BIALOUX présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

La piscine intercommunale Aquasud à Aubusson est un équipement structurant de notre territoire dont le rayonnement dépasse même les limites de notre intercommunalité.

Cependant, les charges d'exploitation de cet équipement sont très élevées et les brutales augmentations du coût de l'énergie en 2022 (électricité et gaz naturel) nous ont alertés sur la nécessité de moins dépendre des marchés de l'énergie, notamment pour du gaz naturel.

Dans un premier temps, les efforts de sobriété (baisse de la température des bassins, fermeture de l'espace bien-être, etc...) et les efforts d'efficacité (calorifugeage des réseaux, mise en place d'un éclairage LED) ont permis de diminuer les consommations de manière rapide et significative.

Dans ce deuxième temps, dans le cadre du projet Massif Central en Transitions, il nous faut continuer les efforts de transitions par des investissements responsables afin d'être résilients face à d'autres chocs énergétiques et/ou maîtriser les dépenses de fonctionnement de notre Communauté de communes.

Objet de la demande

Il s'agit de faire une étude d'implantation et de dimensionnement pour une installation de géothermie sur sondes verticales avec appoint en solaire thermique afin de limiter la consommation de gaz naturel pour le chauffage de l'eau chaude.

Dans ce cas, la réalisation de l'étude peut être confiée au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) par le biais d'une convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'étude au SDEC).

Éléments d'appréciation

Creuse Grand Sud a déjà engagé une étude de faisabilité technico-économique pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïque en autoconsommation en vue de diminuer le recours à l'électricité du réseau.

Concernant le chauffage de l'eau chaude, qui se fait actuellement à 100% au gaz naturel, les services techniques ont engagé une étude de faisabilité technico-économique sur le potentiel en solaire thermique et de récupération de chaleur des eaux grises (douches).

Enfin, le 3 mai 2023, le Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique de la Creuse (CCRT 23) a été signée par le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse, le Département de la Creuse et le Centre Régional des Energies Renouvelables. C'est une formidable opportunité pour réduire la dépendance au gaz naturel, qui est une énergie carbonée et dont le prix est volatile.

Éléments financiers

Cette étude, estimée à 9 245 € HT maximum, est prise en charge par l'ADEME via le Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique de la Creuse (CCRT 23) à hauteur de 70 %.

La Communauté de communes prend en charge les 30% du montant HT et la TVA.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'engagement de l'étude de faisabilité,

- ✓ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SDEC qui se charge de l'exécution du dossier ;
- ✓ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

CONTRE : 0
POUR : 41
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

Ainsi fait et délibéré le 15 juin 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,
Présidente

